

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANECY

SEANCE du 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le trente du mois de juin à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni au Météore à Meythet (Anecy) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

26 JUIL. 2022

Déposée en
Préfecture le

26 JUIL. 2022

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Pierre BRUYERE, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Thomas MESZAROS, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Marie-Odile DUBOIS (suppléante de Jean-François GIMBERT)

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, François ASTORG à Etienne ANDRÉYS, Alexandra BEAUJARD à Marion LAFARIE, Marie BERTRAND à Charlotte JULIEN, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Bilel BOUCHETIBAT à Anthony GRANGER, Christian BOVIER à Sandrine DALL'AGLIO, Vanessa BRUNO à Olivier TRIMBUR, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Lola CECCHINEL, Isabelle DIJEAU à Corinne BOULAND, Samuel DIXNEUF à Nora SEGAUD-LABIDI, Fabienne GREBERT à Lola CECCHINEL, Patricia MERMOZ à Noëlle DELORME, Aurélien MODURIER à Jean-Louis TOÉ, Xavier OSTERNAUD à Frédérique LARDET, Gérard PASTOR à Elisabeth EMONET, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Tony PESSEY à Thomas MESZAROS, Eric PEUGNIEZ à Alexandre MULATIER-GACHET, Christophe PONCET à Christian MARTINOD, Yannis SAUTY à Chantale FARMER

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, Ségolène GUICHARD, Catherine MERCIER-GUYON, Marie-Luce PERDRIX, Jean-Luc RIGAUT, Guillaume TATU

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220630-DEL_2022_145-DE
en date du 26/07/2022 ; REFERENCE ACTE : DEL_2022_145

OBJET

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Denis DUPERTHUY, rapporteur

Ce budget supplémentaire 2022 est un budget d'ajustement au plus près des besoins.

Il intègre notamment pour l'ensemble des budgets :

- l'inflation sur les produits, services et matières premières ;
- les dépenses supplémentaires liées aux fluides, à l'énergie et aux carburants ;
- les augmentations pour les emprunts des taux d'intérêts variables ainsi que ceux liés au taux du livret A.

Section de fonctionnement

Des inscriptions de dépenses pour 2.941.897 € qui sont couvertes par le résultat d'exploitation reporté pour 1.452.297 € et des recettes nouvelles pour 1.489.600 €.

Dépenses : 2.941.897 € soit 1,72 % du montant voté au BP, dont 801.319 € d'autofinancement supplémentaire.

Inscriptions et diminutions de crédit :

Chapitre 011 : 1.619.140 €

- Articles 60611 et 60612 : 199.700 € pour les fluides et l'énergie (factures 2021 et variation des tarifs).
- Article 60632 : petits équipements : 19.000 € dont :
 - aménagement des sentiers : 15.000 € (aménagement),
 - matériel événementiel : 4.000 € (environnement) pour maison de la transition et multiplication évènementiels sur l'environnement.
- Article 60636 : vêtements de travail – équipement de protection individuelle (EPI) pour eaux pluviales : 1.500 € de dépenses supplémentaires équipements protection pollution.
- Article 611 : 121.000 € dont :
 - 4.400 € pour des prestations de service (évolutions institutionnelles et relais territoriaux) ;
 - 73.000 € pour le marché de prestations de service pour les eaux pluviales, zonage et schéma des eaux pluviales - Marché 220101 notifié le 16 mars et 1^{ère} commande le 18 mars ;
 - 12.700 € pour le contrat de prestations de service pour les Assises de la Forêt (environnement, biodiversité, espaces naturels) ;
 - 30.900 € pour le contrat de prestations de service (environnement) – Biodiversité, Espaces Naturels... Mission d'AMO pour répartir la responsabilité entre compétence GEMAPI, EPU et communale pour la lutte contre les inondations sur la rive droite du lac (suite études menées par la CCT).
- Article 6132 : 27.500 € dont :
 - 22.000 € pour les locations immobilières – Factures 2021 (affaires générales) + article 614 pour

les charges locatives 600 € ;

- 5.500 € pour la location immobilière de la salle atelier Défi Energie Eau (environnement).

- Article 61521 : 166.000 € dont :

- 116.000 € pour le nouveau marché pour gestion des gens du voyage (habitat),
- 50.000 € pour l'aménagement des sentiers (aménagement).

- Article 615228 : 5.000 € pour l'entretien des bâtiments du vallon du Fier (aménagement).

- Article 6156 : maintenance : 28.200 € dont :

- 2.000 € pour le logiciel (ressources humaines),
- 5.000 € pour le logiciel RCF (finances) non inscrits au BP,
- 16.000 € pour le logiciel SEDIT transfert M57 (finances),
- 5.000 € nouveaux contrats Papeteries (économie),
- 200 € (habitat).

- Article 6161 : assurance multirisque 130.000 € (facturation 2021).

- Article 6168 : assurance pour l'Impérial non prévue au BP : 7.000 €.

- Article 617 : études et recherches : 327.000 € dont :

- 32.000 € pour Tiers Lieux, Petites Villes de Demain et mutualisation (évolutions institutionnelles et relais territoriaux) ;

- 80.000 € pour Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, étude sur l'évolution de la valeur locative des locaux professionnels, autres études (finances) ;

- 167.000 € Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS), Comité local à l'Installation et Foncier (CLIF), Projet alimentaire territorial (PAT), Plan gestion du Semnoz (urbanisme) - Actions engagées et factures à régler (non prévues au BP seulement 50.000 € inscrits) - CTENS convention en cours ;

- 48.000 € étude d'implantation d'un nouvel équipement.

- Article 6226 : honoraires 147.700 € dont :

- 23.700 € - diagnostic direction économie et CIAS (ressources humaines) ;

- 97.000 € - politique environnementale pour maison de la transition + PNR des Bauges + plan approvisionnement territorial bois énergies + actes notariés pour l'acquisition de terrains dans le cadre des zones de dissipation naturelles + prestataire programmeur pour l'aménagement des locaux des Alouettes + accompagnement RH demandé par les responsables de services - passage de 3 à 27 agents ;

- 27.000 € prestation pour un appui aux équipes de chantier du CLI.

- Article 6227 : frais d'actes et de contentieux : 45.000 € :

- 10.000 € augmentation des contentieux RH (ressources humaines),
- 30.000 € contentieux fonciers (accueil des entreprises et parcs d'activités),
- 5.000 € expulsion des gens du voyage.

- Article 6228 : 2.000 € pour paiement en ligne pour les gens du voyage.

- Article 6231 : 100.000 € régularisation d'imputation pour le PIG 2 (habitat) (demande du SFACT et du service comptable).

- Article 6236 : communication pour la Marque Employeur : 9.500 €.

- Article 6237 : publications : 81.440 € :
 - 80.000 € - dont la facturation 2021 du magazine et hausse du coût du papier pour 8.000 € (Communication) ;
 - 1.440 € - publications environnement et eaux pluviales – ZDN Evires (environnement).
- Article 6238 : 4.000 €
 - 4 000 € communication.
- Article 6257 : réceptions 43.700 € :
 - 4.200 € pour le lancement de la marque employeur (ressources humaines) ;
 - 30.000 € pour le règlement local de publicité intercommunal (RLPi), le projet alimentaire territorial (PAT), le plan local d'urbanisme (PLUI) (urbanisme) ;
 - 9.500 € politiques environnementales Défi Energie Eau (environnement).
- Article 6262 : 48.000 € pour nouvelles liaisons téléphoniques et informatiques bâtiment de la Citadelle et Maison pour la Planète (informatique).
- Article 62878 : 54.000 € prestations SILA facturées tardivement en fin d'année – ajustement du crédit.
- Article 6281 : concours divers : 6.300 € pour cotisation à la régie de gestion des données Savoie Mont-Blanc (urbanisme) non inscrits au BP.
- Article 6282 : frais de gardiennage des locaux rue des Alouettes : 5.000 € (affaires générales).
- Article 6283 : frais de nettoyage des locaux eaux pluviales : 4.600 € (environnement).
- Article 62872 : défense Incendie : 19.500 € remboursement par le budget général des frais engagés par la direction de l'eau pour la DECI principalement pour l'élaboration du schéma directeur.
- Article 63512 : taxe foncière pour le bâtiment Citadelle non inscrite au BP : 7.100 € (finances).

Chapitre 12 : charges de personnel 101.200 €

- Article 64111 : 47.400 € - apprentis.
- Article 64114 : 53.800 € - indemnité inflation.

Chapitre 65 : 136.588 €

- Article 6512 : droit d'utilisation informatique en nuage : 55.500 € dont :
 - 62.000 € pour l'Atelier Fiscal, Finance Active, logiciel de gestion de trésorerie (finances),
 - moins 6.500 € gestion eaux pluviales (environnement).
- Article 65738 : autres organismes publics – Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) Grenoble : 116.338 € (enseignement supérieur).
- Article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations :
 - ressources humaines : moins 15.000 € ;
 - TV8 : 20.000 € ;
 - Agence Départementale Information Logement 74 (ADIL 74) : 20.000 € ;
 - environnement : 5.000 € « La vie est dans le Pré » et CRPF sensibilisation forêts (subventions validées en Bureau) ;

- Union des Forestiers Privés 74 (UFP74) : 4.750 € ;
- ASTERS Conservatoire d'Espaces Naturels : moins 70.000 € imputés en investissement.

Chapitre 66 : charges financières

- Article 66111 : intérêts réglés à l'échéance : 80.000 € (finances).

Chapitre 67 : charges exceptionnelles 24.650 €

- Article 6718 : autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion : 11.350 €.
 - contentieux RH : 1.500 € (ressources humaines),
 - eaux pluviales : 9.850 € (environnement).
- Article 673 : titres annulés sur exercices antérieurs
 - taxe de Séjour – Régularisations : 5.000 € (tourisme),
 - régularisations CLI : 8.300 €.

Chapitre 68 : dotations aux provisions semi-budgétaires

- Article 6815 : dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant pour les EHPAD : 179.000 € (finances).

Chapitre 023 : augmentation de l'autofinancement 2022 pour 801.319 € (BP : 706.401 € + DM : 50.000 €).

Recettes : 2.941.897 €

- Article 002 : excédent de fonctionnement 2021 pour 1.452.297 €.

Chapitre 13 : 53.800 € remboursement sécurité sociale et prévoyance.

Chapitre 70 : Casebook : 5.000 €.

Chapitre 73 : impôts et taxes : moins 400.000 € ajustement en raison des notifications.

- Article 73111 : impôts locaux 940.000 €.
- Article 73112 : CVAE moins 890.000 €.
- Article 7382 : TVA moins 450.000 €.

Chapitre 74 : dotations et participations : 666.800 €.

- Article 74126 : dotation de compensation de la DGF (notification) 70.000 €.
- Article 74718 : programme SEVE Emploi – CLI 20.000 €.
- Article 7473 : Département – biodiversité, espaces naturels... moins 89.000 €.
- Article 7478 : ajustement subvention Agence de l'Eau pour eaux pluviales moins 25.200 €.
- Article 7478 : biodiversité, espaces naturels... 31.000 €.
- Article 74833 : compensation Etat CET 460.000 €.
- Article 7488 : autres attributions et participations 200.000 € (fonds genevois).

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 1.164.000 €

- Article 752 – revenus des immeubles EHPAD 179.000 €.
- Article 757 – redevances versées par les fermiers et concessionnaires – concessions Altaïs : 985.000 €.

Section d'investissement

Des dépenses pour 24.714.989 € qui sont couvertes par l'excédent de fonctionnement capitalisé de 16.050.072 €, le virement de la section de fonctionnement pour 801.319 €, les recettes 2021 reportées pour 5.050.000 €, des recettes supplémentaires pour 709.700 € et de l'emprunt pour 2.103.898 €.

Dépenses : 16.906.051 € + 7.808.938 € de reports 2021.

La section d'investissement comprend :

Chapitre 001 :

13.291.133 € de reprise des résultats 2021.

Inscriptions et diminutions de crédits :

Chapitre 20 : 116.000 €.

- Article 2031 : frais d'études

- 15.000 € - étude Maison Beluffi - Saint-Félix (économie)
- 10.000 € - CIAS – contrôle d'accès
- 55.000 € - frais d'études (aménagement)
- 49.000 € - facturation 2021 Dessine le Grand Annecy (aménagement)
- 70.000 € - ZAC de Bognon – Fillière (lancée en janvier 2022) (aménagement)
- 27.000 € - Atlas de la biodiversité (environnement) en cours - prestation CEREMA et ateliers de travail démarrés.

Chapitre 204 : subventions d'équipements versées 331.500 €.

- Article 204171 :

- Moins 78.500 € subvention équipement Office du Tourisme (tourisme),
- 15.000 € subvention équipement CITIA – (économie),
- 35 000 € subvention d'équipement supplémentaire ESAAA (enseignement supérieur).

- Article 204173 : 20.000 € - désimperméabilisation Lycée Baudelaire – Cran-Gevrier (eaux pluviales).

- Article 20421 : 20.000 € - Campus numérique (enseignement supérieur).

- Article 20422 :

- 250.000 € - PIG 1 (habitat)
- 70.000 € - Asters (environnement)

Chapitre 21 : 132.500 €.

- Article 2121 : 19.000 € - plantation d'arbres et arbustes (environnement), dossier bourse foncière lancé et partenariat UPF 74 forêts privées en cours de réalisation ;

- Article 2128 : 62.000 € - source et parking de Cusy (environnement), chantier de dévoiement d'un trop plein eaux pluviales vers un cours d'eau + suite de l'aménagement démarré en 2021 de la parcelle agglomération située sur la commune de Cusy (requalification du stationnement véhicules + cheminement piéton et aménagements annexes - démarrage des travaux dans les prochains jours) ;

- Article 2182 : matériel de transport ;

- 20.000 € - véhicules pour les nouveaux postes transports (mobilité),
- 3 500 € - surcoût véhicule électrique (habitat) ;

- Article 2184 : mobilier
 - 20.000 € - mobilier nouveaux postes (mobilité),
 - 8.000 € - mobilier nouveaux postes (environnement).

Chapitre 23 : 38.800 €

- Article 2313 : 70.000 € - travaux Maison Payen (économie).
- Article 2317 : moins 50.000 € - travaux Office du Tourisme (tourisme).
- Article 238 : 18.800 € pour Syrusses Observatoire de la Qualité des Eaux (environnement).

Chapitre 041 : 1.191.118 € apurement du compte 1069 – mise en place de la M57 – demande du comptable

Il n'est pas possible d'avoir le détail des sommes inscrites à ce compte. Pour mémoire, le compte 1069 a été créé dans les plans de comptes M14, M52 et M61 afin de neutraliser l'impact budgétaire de la première application des règles de rattachement des charges et des produits à l'exercice. Cela date donc du passage de la M11 à la M14 (fin des années 1990).

Chapitre 280 : travaux divers 240.000 €

- Article 2313 :
 - 100.000 € - salle sportive et aménagement : siège, Césières, 3 EHPAD
 - 140.000 € - aménagement salle de réunion, Alouettes et système anti-intrusion.

Chapitre 294 : travaux EHPAD : moins 200.000 €.

Ajustement des AP/CP :

AP 169 : halle sportive du Bray : moins 400.000 € diminution du CP

AP 223 : travaux la Cour : moins 600.000 € diminution du CP

AP 255 : fonds Air Bois : 330.000 € augmentation du CP

AP 263 : fonds Air Entreprises : moins 430.000 € diminution du CP

AP 266 : PIG 2 Logement Social : moins 100.000 € diminution du CP

AP 282 : subventions annexes panneaux solaires : 200.000 € augmentation du CP

AP 293 : foncier agriculture maraîchage habitat économie : 2.000.000 € augmentation du CP
(préemption terrains privés pour campus)

Ajustement des opérations :

Opération 055 : EHPAD les Parouses : diminution de 200.000 €

Opération 206 : matériel informatique et logiciels : augmentation de 5.000 € (équipement des nouveaux postes)

Opération 222 : élaboration du plan de déplacement urbain (PDU) : augmentation de 30.000 €

Opération 240 : RD 1201 RD 16 Crêt d'Eau Pré Bouveau : augmentation de 215.000 €

Opération 254 : réseau incendie : augmentation de 65.000 €

Opération 256 : parking covoiturage A41 Annecy Nord : diminution de 175.000 €

Opération 261 : travaux EHPAD la Prairie : augmentation de 100.000 €

Opération 264 : aide à l'acquisition de véhicules : diminution de 300.000 €

Opération 267 : aménagement du siège (Citadelle) : augmentation de 650.000 €

Opération 268 : aménagement et rénovation du 6bis : augmentation de 160.000 €

Opération 271 : aménagement de l'Office du Tourisme : diminution de 40.000 €

Nouvelles opérations :

Opération 297 : aide à la rénovation thermique pour les associations : 200.000 € - financement de projets de rénovation thermique.

Opération 298 : mur acoustique RD 3508 : 55.000 € - convention Ville Annecy, Conseil départemental 74 et Grand Annecy – appel de fonds du CD 74.

Recettes : 24.714.989 €

Ces recettes comprennent :

- 16.050.072 € d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- le virement de la section de fonctionnement pour 801.319 €,
- 416.500 € de produits des cessions – AAPEI Epanou,
- 250.000 € de subvention pour PIG 1,
- 43.200 € de subvention pour biodiversité, grand cycle de l'eau...,
- 5.050.000 € de reports 2021,
- 2.103.898 € d'inscription d'emprunts.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

d'approuver ce budget supplémentaire 2022 du budget principal.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 4 (Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.